

RAPPORT N° 05/6-37  
au Conseil Municipal

OBJET

**RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE,  
EXTENSION DE RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES  
ET ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

**ROUTE DES ANANAS, CHEMINS DES BIBASSIERS ET DES BLEUETS**

**GROUPEMENT DE COMMANDES ET PARTENARIAT COMMUNE/ CINOR**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER  
LE MARCHE DE TRAVAUX POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT**

Par Délibération n° 04/5-37 en séance du 12 novembre 2004, vous avez approuvé :

- le programme de travaux et le plan de financement portant sur la réalisation d'un réseau d'assainissement pluvial et le renforcement du réseau de distribution d'eau potable dans l'emprise d'une partie du Chemin des Ananas, du Chemin des Bibassiers et du Chemin des Bleuets, conjointement avec l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées ;
- la Convention Constitutive du Groupement de Commandes telle que défini à l'Article 8 du Code des Marchés Publics entre la Commune et la CINOR pour la mise en œuvre de l'opération.

Le coût des travaux est estimé à 651 480,00 € HT, la répartition des dépenses étant la suivante :

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Budget</b>	<b>Estimation</b>
Commune de Saint-Denis	Budget principal	401 530,00 € HT
	Budget Annexe de l'Eau	140 150,00 € HT
CINOR	Budget Assainissement	109 800,00 € HT
	<b>TOTAL</b>	<b>651 480,00 € HT</b>

La Commune, désignée « Coordonnateur du Groupement de Commandes » au titre de la Convention précitée, est chargée de procéder à l'ensemble des opérations de sélection de l'entreprise avec laquelle (ou des co-contractants avec lesquels) elle signera le marché de travaux.



**DELIBERATION N° 05/6-37  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 septembre 2005**

**OBJET**

**RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE,  
EXTENSION DE RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES  
ET ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

**ROUTE DES ANANAS, CHEMINS DES BIBASSIERS ET DES BLEUETS**

**GROUPEMENT DE COMMANDES ET PARTENARIAT COMMUNE/ CINOR**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER  
LE MARCHE DE TRAVAUX POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres - du Groupement de Commandes Commune/ CINOR constituée dans le cadre de l'opération citée en objet - réunie le

Considérant les crédits inscrits - d'une part, pour la Commune : au Budget principal et au Budget Annexe de l'Eau, et - d'autre part, pour la CINOR : au Budget Assainissement ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-37 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise le Député-Maire à lancer un appel d'offres pour l'exécution des travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable, d'extension des réseaux de collecte des eaux usées et d'assainissement des eaux pluviales de la Route des Ananas, du Chemin des Bibassiers et du Chemin des Bleuets.

